SAINT-LOUP SUR SEMOUSE 13 MAI 2012 40^{ème} SLALOM DES 2 PONTS REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LURONNE organise le dimanche 13 MAI 2012 avec le concours du Foyer Culturel de SAINT-LOUP SUR SEMOUSE et avec le soutien de l'Association des Commerçants et Artisans de SAINT-LOUP SUR SEMOUSE, un slalom dénommé 40 ème slalom des 2 ponts Cette épreuve compte pour la Coupe de France des slaloms 2012, les challenges Bourgogne Franche-Comté 2012, les challenges STPI PRE SERROUX, VESOUL ELECTRO DIESEL et les challenges de ASA LURONNE 2012.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Bourgogne Franche-Comté 04 sous le visa numéro 27 en date du 09/03/2012, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R132 en date du 14/03/2012.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : Mr Claude PETOT Licence n° 0409/3614
 Commissaires Sportifs : Mr Germain CHIPPAUX Licence n° 0409/1299

Mr Michel PISSARD
 Directeur de Course : Mr Gérard FINQUEL
 Directeur de Course Adjoint : Mr Thierry COURANT
 Licence n° 0409/16140

Commissaires Techniques responsable : Désignation en cours Licence n°

: Mr André LALLEMAND Licence n° 0411/55989

: Désignation en cours Licence n°

Chargés des relations avec les concurrents : Mme Martine REVERCHON Licence 0409/14505

Chronométreurs (C au minimum) : ASA FRANCHE COMTE

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le mardi 08 MAI 2012 à 24h00.

Publication de la liste des engagés le jeudi 10 MAI 2012

Vérifications administratives et techniques facultatives samedi 12 Mai 2012 de 16h00 à 18h00 , cour du château à Saint Loup sur Semouse.

Vérifications administratives le dimanche 13 MAI 2012 de 6h45 à 8h00.

Lieu: Parking Parisot, avenue Jacques Parisot à SAINT-LOUP SUR SEMOUSE

Vérifications techniques le dimanche 13 MAI 2012 de 6h45 à 8h10.

Lieu : Parking Parisot, avenue Jacques Parisot à SAINT-LOUP SUR SEMOUSE

Réunion du Collège des Commissaires Sportif le dimanche 13 MAI 2012 à 7h00.

Lieu : au podium, place du marché à SAINT-LOUP SUR SEMOUSE.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8h20.

Essais non chronométrés le dimanche 13 MAI 2012 de 8h30 à 10h15.

Essais chronométrés le dimanche 13 mai 2012 de 10h15 à 12h00

Briefing des pilotes le dimanche 13 MAI 2012 à 8h25.

Lieu : devant le podium, place du marché à SAINT-LOUP SUR SEMOUSE.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à l'issue des essais chronométrés.

Course:

- 1ère manche le dimanche 13 MAI 2012 de 13h00 à 14h45
- 2ème manche le dimanche 13 MAI 2012 de 14h50 à 16h30
- 3ème manche le dimanche 13 MAI 2012 de 16h40 à 19h00.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage et sonorisation.

Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 13 MAI 2012 ¼ d'heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu sur le podium de départ et dans le parc concurrent.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : parking privé de l'usine PARISOT à SAINT-LOUP SUR SEMOUSE.

Remise des prix le dimanche 13 MAI 2012 à la salle des fêtes de SAINT-LOUP SUR SEMOUSE à 20 heures.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : DORMOY FORD

Adresse: Route de LUXEUIL, 70800 SAINT-LOUP SUR SEMOUSE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 8h10.

Pesage des voitures (facultatif) : lieu : garage DORMOY FORD, Route de LUXEUIL à SAINT-LOUP SUR SEMOUSE

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Respect de l'environnement, des sacs poubelles seront distribués aux vérifications, servez vous en et ne les laisser pas trainer après la manifestation.

En dehors du parcours chronométré, vous devez rouler au pas.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : ASA LURONNE, 1 Rue du Général Leclerc, 70000 NAVENNE

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mardi 08 MAI 2012 à 24 heures.(y compris pour les concurrents du groupe loisir et/ou les titulaires d'un titre de participation)

Les frais de participation sont fixés à 100 €.

Les engagements devront <u>obligatoirement</u> être accompagnés des frais de participation, auxquels s'ajoutent les frais éventuels de titre de participation (Titre + adhésion obligatoire par participation : 50€)

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 65, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 130 dont 10 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau ci dessous).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux. Niveau sonore maximal : 105 dB A maxi (voitures fermées, Groupe CM et GTTS) et 110 dB A maxi (voitures de course ouvertes).

La mesure sera faite conformément à la méthode FIA (voir réglementation technique). Des contrôles auront lieu pendant les essais et les courses. Un contrôle préventif sera à la disposition des concurrents lors des vérifications préliminaires. Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non-conforme, celui ci devra représenter sa voiture conforme avant le parcours

suivant. Pénalité si le deuxième contrôle est non-conforme : annulation des temps de tous les parcours précédents.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) Additif le jour de l'épreuve
- Publicité optionnelle : Additif le jour de l'épreuve

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom des 2 ponts a le parcours suivant le plan de parcours joint au présent règlement.

La course se déroulera en 3 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : Place du marché devant le podium. Arrivée : Place du marché devant le podium.

Longueur du parcours : 1500 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrents sera situé sur le parking CDM et sera accessible à partir du samedi à 20h00. Les remorques devront être garées sur l'avenue Jacques PARISOT.

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au podium et au parc concurrents
- pendant les vérifications au parc des concurrents
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée CDM.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera assurée sur place.

Lieu : place du marché au podium de samedi à 17h00 au dimanche à 20 heures.

Téléphone de permanence n° 06.30.74.27.83

Centre de secours le plus proche : SAINT-LOUP SUR SEMOUSE

Lieu : SAINT-LOUP SUR SEMOUSE Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point stop pour entrer dans le parc en roulant au pas.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

ARTICLE 8P. PENALITES

Quille de parcours renversée ou déplacée=

3 secondes.

Quille d'arrivée renversée ou déplacée=

3 secondes.

Porte manquée ou erreur de parcours=

manche non prise en compte pour ce pilote.

Non respect du parc fermé

Hors course.

Départ prématuré

5 secondes.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur le meilleur temps des 3 manches de course.

Les classements provisoires seront affichés $\frac{1}{4}$ d'heure après l'arrivée du dernier concurrent, lieu : podium et parc des concurrents.

et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. TROPHEES

Modalités : le challenge PARISOT qui récompense le vainqueur de l'épreuve pour 3 saisons successives, est reconduit.

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classements : le premier de chaque classe recevra 100€ en chèque.(si – de 3 partants dans la classe : 50€)

10.3P. COUPES

Il sera attribué au minimum un coupe au scratch, au premier de chaque groupe y compris loisir, au premier de chaque classe y compris loisir et à la première féminine.

Les prix ne sont pas cumulables.

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.

TITRE DE PARTICIPATION : Les titres de participation (valable pour une seule participation) ne seront délivrées que sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition automobile, datant de moins d'un an.

Leur règlement (titre + adhésion obligatoire : 50€) devra accompagné les frais de participation à l'épreuve.

Groupe Classe Cylindrée Admises Loisir L1 OUI L2 OUI LE Voitures électriques OUI F2000 F2000 1 de 0 à 1400 OUI F2000 2 + 1400 à 1600 OUI F2000 3 + 1600 à 2000 OUI FC / FS FC / FS C 1	4.1. VOITURES ADMISES				
Loisir L 1 L2 LE Voitures électriques F2000 F2000 1 de 0 à 1400 F2000 2 + 1400 à 1600 F2000 3 + 1600 à 2000 OUI OUI OUI OUI OUI OUI OUI	Groupe	Classe	Cylindrée	Admises	
F2000 F2000 1 de 0 à 1400 OUI F2000 2 + 1400 à 1600 OUI F2000 3 + 1600 à 2000 OUI	•	L 1	•	OUI	
F2000 F2000 1 de 0 à 1400 OUI F2000 2 + 1400 à 1600 OUI F2000 3 + 1600 à 2000 OUI					
F2000			Voitures électriques		
F2000 2 + 1400 à 1600 OUI F2000 3 + 1600 à 2000 OUI	F2000	F2000 1	•	OUI	
F2000 3 + 1600 à 2000 OUI					
EC / EC 1 + EC1					
FULFO FULFFOL GEVALOU UUL	FC / FS	FC 1 + FS1	de 0 à 1300	OUI	
FC 2 + FS2 + 1300 à 1600 OUI					
FC 3 + FS3 + 1600 à 2000 OUI		FC 3 + FS3	+ 1600 à 2000	OUI	
N/FN N/FN 1 de 0 à 1400 OUI	N/FN	N/FN 1	de 0 à 1400	OUI	
N/FN 2 + 1400 à 1600 OUI		N/FN 2	+ 1400 à 1600	OUI	
N/FN 3 + 1600 à 2000 OUI		N/FN 3	+ 1600 à 2000	OUI	
N/FN 4 + 2000 OUI		N/FN 4	+ 2000	OUI	
A/FA A/FA 1 de 0 à 1400 OUI	A/FA	A/FA 1	de 0 à 1400	OUI	
A/FA 2 + 1400 à 1600 OUI		A/FA 2	+ 1400 à 1600	OUI	
A/FA 3 + 1600 à 2000 OUI					
A/FA 4 + 2000 OUI		A/FA 4	+ 2000	OUI	
Z OUI	Z			OUI	
GT DE SERIE GT 1 de 0 à 2000 OUI	GT DE SERIE	GT 1	de 0 à 2000	OUI	
GT 2 + 2000 OUI		GT 2	+ 2000	OUI	
CM (1)-CNF-CN CM CM1 + CM2 de 0 à 1003 OUI	CM (1)-CNF-CN	CM	CM1 + CM2 de 0 à 1003	OUI	
CNF 1 de 0 à 1600 OUI		CNF 1	de 0 à 1600	OUI	
CNF2 + 1600 à 2000 OUI		CNF2	+ 1600 à 2000	OUI	
CN 1 de 0 à 1600 OUI		CN 1	de 0 à 1600		
CN 2 + 1600 à 2000 OUI		CN 2	+ 1600 à 2000	OUI	
D/E D/E 1 de 0 à 1300 + Campus OUI	D/E	D/E 1	de 0 à 1300 + Campus	OUI	
D/E 2 + 1300 à 1600 OUI - 1605					
D/E 3 FF – FR – F3B OUI					
D/E 7 FR OUI		D/E 7	FR	OUI	
VHC VHC En possession d'un PTH OUI	VHC	VHC	En possession d'un PTH	OUI	
CLASSIC CLASSIC Conforme au règlement Rallye Classic OUI	CLASSIC	_			

[1] CM 1 : Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1, 3.4.2. CM 2:Voiture dont la carrosserie et les dimensions extérieures correspondent aux articles 3.1, 3.2, 3.4.1.

Les voitures Diesel seront admises dans leur groupe d'homologation.

Les VHC et CLASSIC ne marquent aucun point pour la coupe de France. Un seul groupe VHC et un seul groupe Classic (Classement séparé et distinct)

Pour toute précision voir réglementation standard des courses de cotes et slaloms, réglementation FFSA 2012.